

# Prélocalisation des Zones humides sur le territoire du SGLB.

## COPIL du 25/09/2023 – Compte rendu

*Présents pour le groupe BE : Laurent RIGOU (ASUP) et Guillaume ARLANDES (Pyrénées Cartographie). Hélène CHEVALLIER n'a pu se déplacer pour cette première réunion.*

*Présents pour le SGLB : M Labadie, M Orfila, M Belair, M Dubayle et Mme Lalanne*

Après le message de bienvenue, le contexte de l'étude est défini par M Labadie, président du SGLB. L'occasion pour lui de rappeler l'ambition du syndicat qui est de se positionner favorablement pour la réalisation de la phase 2 de la démarche, l'inventaire des zones humides effectives.

Le BE présente ensuite la méthodologie adoptée pour cette mission : (1) quelles sont les définitions d'une zone humide (réglementaire, technique, fonctionnelle), (2) la notion d'engorgement et description des processus qui se mettent en place dans le sols pour générer ces engorgements, (3) la notion de continuité des flux dans les bassins versants ou paysages et de distinction entre zone humide « réglementaire » et zone humide probable, (4) quels sont les paramètres que l'on doit donc recueillir puis combiner pour prédire l'existence d'une zone humide et évaluer sa probabilité d'apparition, (5) quelle méthodologie il en découle, (6) quelles sont les compétences requises pour mettre en place cette méthodologie (la complémentarité entre pédologue / géomaticien / botaniste).

Puis un ensemble de questions / réponses suit cet exposé.

Le maitre d'ouvrage et le BE insistent notamment sur les points suivants :

- Les zones humides probables n'ont pas de valeur prescriptive, la carte de prélocalisation n'est donc pas un document opposable aux tiers.
- La méthode élabore donc un modèle de prédiction à l'aide de la combinaison d'informations : le résultat de ce modèle doit nécessairement être validé sur le terrain pour en ajuster éventuellement les paramètres. Cette phase de validation est réalisée sur un certain nombre de secteurs du territoire, à l'aide des critères pédologiques et botaniques. Le BE souhaite être accompagné par les membres du SGLB au cours de cette phase pour une bonne appropriation des méthodes.
- Il faut envisager les bassins versants comme des territoires de continuité, où la zone humide réelle est tout autant importante que les flux qui l'alimentent : il faut donc éviter de se focaliser sur la notion de zone humide réelle et s'attacher à comprendre quel est le trajet global de l'eau dans un paysage
- La méthode déployée s'appuie aussi sur la connaissance existante de ces trajets de l'eau dans un paysage, donc toutes les informations qui peuvent donner des indications sur ces mécanismes sont précieuses. C'est à ce stade que les informations sur les zones humides réelles déjà cartographiées sont importantes à recueillir, car ce sont des zones où l'on peut apprendre le fonctionnement du paysage.

- Attention aux échelles de restitution : on ne travaille pas ici à l'échelle de la parcelle, même si la qualité des informations de base permet désormais de fournir des résultats très précis. Encore une fois, c'est un travail prédictif.

En outre, diverses informations sont données par l'institution Adour, l'AEAG ou encore les élus dans l'assemblée :

- L'IA insiste sur l'importance de considérer les flux d'eau plutôt que les zones humides réelles, au moins dans un premier temps. Cette étape de prélocalisation est donc intéressante aussi pour comprendre comment tout cela fonctionne ; ce n'est pas qu'une étape préalable de la délimitation prescriptive des zones humides réelles, mais c'est bien une étape essentielle de la connaissance des territoires et de la façon de mieux en gérer la ressource en eau.
- Des PLU et PLUi sont déjà en cours de réalisation ; la procédure d'élaboration de ces documents intègre la délimitation des zones humides réelles, il faudra donc à la fois faire remonter l'information existante mais aussi essayer de faire coïncider au mieux les délais de l'étude de prélocalisation avec ceux des documents d'urbanisme, pour prendre en compte les flux d'eau dans les réflexions sur l'urbanisme. M. Labadie propose de réaliser une rencontre entre BE et EPCI dès la phase de photo interprétation réalisée.
- Les zones humides sont trop souvent associées uniquement à la constructibilité des terrains ; il faut aussi rappeler le rôle fondamental qu'elles ont en matière de biodiversité, par exemple.
- Le BE rappelle que la méthode proposée permet de fournir un premier jet de la prédiction pour cette fin d'année, et que les validations finales pourront avoir lieu au printemps.

En fin de réunion, le BE propose au maître d'ouvrage de mettre en place une « webcarto », c'est-à-dire la possibilité aux élus de localiser eux-mêmes ce qu'ils ressentent comme étant des zones humides réelles via un site internet dédié ; ce seront alors autant de zones d'apprentissage pour les modèles, que l'on utiliserait au même titre qu'une information interprétée, même si elle ne fait pas l'objet d'une vraie validation de terrain. Le BE va proposer rapidement une esquisse de cet outil, à valider avant diffusion et utilisation.

